

## CONSEILS ET PRÉVENTION

### Diététique

Une alimentation variée, équilibrée, diversifiée, est le meilleur moyen pour apporter à l'organisme tout ce dont il a besoin pour préserver la santé.

Une hydratation régulière est nécessaire avant, pendant et après l'effort.

### Ergonomie

Quotidiennement, l'enseignant d'EPS organise et s'expose à des situations de travail toujours différentes, de par les lieux d'exercice, la nature des activités, le matériel à sa disposition et sa propre implication dans les activités enseignées. L'ergonomie de ces situations de travail peut toujours gagner à être repensée individuellement et collectivement dans ses aspects organisationnels, techniques et humains (postures et attitudes) pour garantir toujours plus de confort et de sécurité pour l'enseignant et pour ses élèves.

### Pédagogie

Dans l'exercice de son métier, l'enseignant opère des choix didactiques et pédagogiques qui impactent sa santé. Soumis à des contraintes physiques fortes, le professeur d'EPS se doit de réunir les conditions de sa disponibilité corporelle à tout moment.

À titre d'exemple, la place de la démonstration dans le cours est à analyser, de même que sa participation à l'échauffement ainsi que son implication dans les parades et manutentions.

Sa voix est aussi un instrument à préserver par un usage pédagogique approprié.

Le contexte matériel d'exercice contraint également les choix à adopter.

Enfin pour se préserver des rumeurs des précautions sont à prendre de manière permanente.

## Dispositif académique de prévention

Les conseils présentés ici peuvent être retrouvés de manière détaillée dans une fiche déposée sur Toutatice " bureau EPS "

- page " Santé et EPS "
- rubrique " Santé des personnels " .

### Contacts possibles

L'IA IPR EPS en charge de votre établissement

Médecine des personnels :  
ce.sma1@ac-rennes.fr

Espace d'accueil et d'écoute MGEN en cas de difficultés personnelles ou professionnelles :  
0805 500 005

# SANTÉ DES PERSONNELS PROFESSEURS D'EPS

## Dispositif académique de prévention

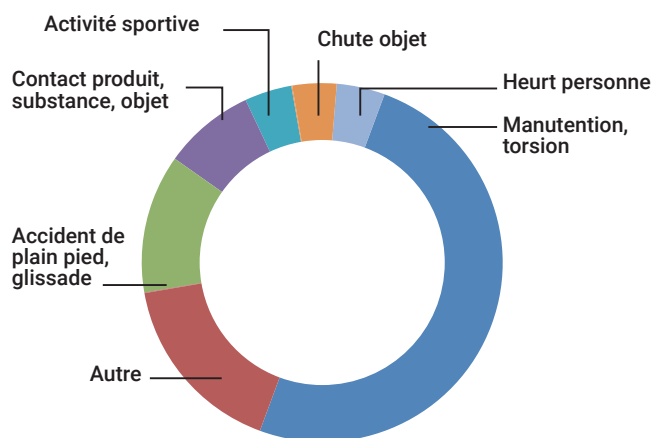
## État des lieux académique

Que ce soit au niveau national ou au niveau de l'académie de Rennes, les enseignants d'éducation physique et sportive apparaissent comme les plus sujets aux accidents du travail.

En 2016, 42 accidents dont 24 ayant occasionné un arrêt ont été reconnus pour une population de 1036 agents alors que l'indice de fréquence de l'académie (toute population confondue) est de 8,3 accidents avec arrêt pour 1000 agents. Ils ont entraînés en moyenne 26 jours d'arrêt contre 34 jours pour l'ensemble de la population.

L'analyse de ces accidents du travail ainsi que des visites des CHSCT académique et départementaux ont été réalisées sur la thématique des conditions de travail des enseignants EPS dans certains établissements et ont permis de mettre en évidence des risques particuliers tels que :

- efforts à froid notamment lors des démonstrations
- efforts lors des parades
- exposition aux rumeurs, fausses accusations, dénigrements, contacts physiques (parades)...par les élèves
- manipulation de matériel lourds lors de la mise en place des activités
- risques liés aux déplacements
- exposition à des niveaux sonores élevés dans les certains gymnases.



Fort de ce constat, l'académie de Rennes a pris en compte cette problématique dans sa politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail soumis au CHSCTA (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Académique).

## Axes de la politique académique de prévention

- Formation initiale des professeurs d'EPS stagiaires : les étudiants inscrits en Master 2 sur les sites de l'ESPE de Brest et de Rennes reçoivent une sensibilisation et une formation aux risques spécifiques du métier
- Formation continue : un stage inscrit au PAF propose deux jours de formation alternant apport d'informations et ateliers de mise en pratique
- Deux formateurs académiques seront identifiés comme personnes ressources sur le territoire. Ils pourront intervenir à l'échelle académique comme au niveau local. Ils agiront en concertation avec le CHSCT et les IA IPR EPS.
- Danger ? J'alerte : Tout personnel peut alerter son chef d'établissement notamment par le biais du registre santé et sécurité au travail de toute situation dangereuse, accident...

Cette consignation est communiquée au DASEN en tant que Président du CHSCTD.

